



KPMG S.A.
47 avenue Clémenceau
BP 40055
62967 Longuenesse

Association CIPRES - Chantier d'Insertion Professionnelle Relais Emploi Solidarité

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Association CIPRES - Chantier d'Insertion Professionnelle Relais Emploi Solidarité
2 Rue du Four - 62170 BEUTIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
47 avenue Clémenceau
BP 40055
62967 Longuenesse

Association CIPRES - Chantier d'Insertion Professionnelle Relais Emploi Solidarité

2 Rue du Four - 62170 BEUTIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'Association CIPRES - Chantier d'Insertion Professionnelle Relais Emploi Solidarité,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association CIPRES – Chantier d'Insertion Professionnelle Relais Emploi Solidarité relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

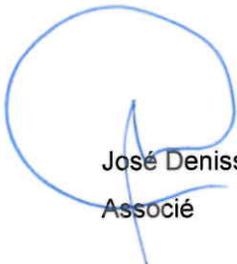


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Longuenesse, le 05 juin 2023

KPMG S.A.



José Denisselle
Associé

BILAN

ASSOCIATION C.I.P.R.E.S.

2, rue du four
62170 Beutin

Dossier principal

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Clôture)

Page : 1

Comptabilité tenue en Euros

ACTIF	montant brut	Exercice Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concession, logiciels et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	125 100		125 100	125 100
Constructions	527 851	185 532	342 320	359 810
Inst. Techniques, Mat. Outill. Industriels	307 596	237 752	69 845	81 620
Autres immobilisations corporelles	270 650	203 335	67 315	91 652
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	19 110		19 110	16 849
Avances et acomptes	-		-	-
	1 250 308	626 619	623 689	675 031
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 000		3 000	3 000
	3 000	-	3 000	3 000
TOTAL 1	1 253 308	626 619	626 689	678 031
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en cours				
Matières premières, approvisionnement				
En cours de production biens et services				
Produits Intermédiaires et finis	621		621	1 908
Marchandises	2 828		2 828	
	3 449	-	3 449	1 908
Avances et acptes versés sur commande				
Créances (3)				
Créances usagers et comptes rattachés	202 379	3 777	198 602	206 362
Autres créances	224 498	9 885	214 612	347 222
	426 877	13 662	413 215	553 583
Divers				
Autres titres				
Valeurs mobilières de placement	7 412		7 412	7 412
Instruments de trésorerie			-	-
Disponibilités	311 030		311 030	175 994
Charges constatées d'avance (4)	1 616		1 616	5 034
	320 058	-	320 058	188 439
TOTAL 2	750 383	13 662	736 721	743 931
Charges à répartir sur plusieurs exercices	3			
Primes de remboursement des emprunts	4			
Ecart de conversion actif	5			
TOTAL DE L' ACTIF (1+2+3+4+5)	2 003 691	640 281	1 363 410	1 421 962
(1) Dont droit au bail				
(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations				
(3) et (4) Dont à plus d'un an				

BILAN

ASSOCIATION C.I.P.R.E.S.

2, rue du four

62170 Beutin

Dossier principal

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Clôture)

Page : 2

Comptabilité tenue en Euros

PASSIF (Avant Répartition)	montant brut	Exercice Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Fonds statutaires				
- Fonds propres complémentaires	10 000		10 000	20 000
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	1 006 857		1 006 857	976 746
Résultat de l'exercice	11 944		11 944	30 111
situation nette	1 028 801	-	1 028 801	1 026 857
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	17 536		17 536	33 282
Provisions réglementées				
TOTAL FONDS PROPRES 1	1 046 337	-	1 046 337	1 060 140
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES 2	-	-	-	-
Provisions et fonds dédiés				
Provisions pour risques	-		-	-
Provisions pour charges				
TOTAL DU PASSIF 3	-	-	-	-
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements	150 731		150 731	151 046
Emprunts et dettes financières divers (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 462		52 462	60 052
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	77 445		77 445	84 976
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	23 772		23 772	20 907
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance (1)	12 663		12 663	32 600
TOTAL DU PASSIF 4	317 073		317 073	361 822
Ecart de conversion passif				
TOTAL DU PASSIF (1+2+3+4+5)	1 363 410	-	1 363 410	1 421 962
(1) Dont à plus d'un an				
Dont à moins d'un an				
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques				
(3) Dont emprunts participatifs				

COMPTE DE RESULTAT

ASSOCIATION C.I.P.R.E.S.

2, rue du four

62170 Beutin

Dossier principal

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Clôture)

Page :1

Comptabilité tenue en Euros

	Exercice	Exercice précédent au 31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Vente de biens et de services		
Ventes de biens (dont vente de dons en nature)	61 419	38 558
Vente de prestations	421 685	417 968
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et Subventions d'exploitation	1 153 144	1 174 958
Versement des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	-	4 190
Mecenats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur provisions (et amortissements), transfert de charges		195
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits	7 890	34 326
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1	1 644 138
CHARGES D'EXPLOITATION		
Marchandises Achats		
Variation de stocks		
Matières premières et autres approvisionnements Achats		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes (2)	267 435	300 609
Aides financières	44 628	33 028
Impôts, taxes et versements assimilés	1 103 899	1 079 638
Salaires et traitements	116 627	139 522
Charges sociales	116 971	104 172
Dotations	- sur immobilisations amortissement	provisions
d' exploitation	- sur actif circulant : provisions	
	- pour risques et charges : provisions	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	2	1 649 560
RESULTAT D'EXPLOITATION	(1-2)	13 225
OPERATIONS COMMUNES		
Excédents ou déficits transférés	3	
Déficits ou excédents transférés	4	
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 776	2 086
Reprises sur provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets de cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	5	2 086

COMPTE DE RESULTAT

Dossier principal
Période du 01/01/2022 au 31/12/2022 (Clôture)

ASSOCIATION C.I.P.R.E.S.
2, rue du four
62170 Beutin

Comptabilité tenue en Euros

Page :2

	Exercice	Exercice précédent au 31/12/2021
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 102	2 995
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	6	2 995
RESULTAT FINANCIER	(5-6)	- 909
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(1-2+3-4+5-6)	3 749
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 887
Produits exceptionnels sur opérations en capital	15 692	26 460
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	7	30 347
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	12 552
Charges exceptionnelles sur exercice antérieur		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	8	12 552
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(7-8)	17 794
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	9	
Impôts sur les sociétés	10	
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	13	1 702 627
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9+10)	14	1 672 516
EXCEDENTS OU DEFICIT (13-14)	11 944	30 111
Dons en nature		4 190
Prestations en nature		
Benevolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		